

**OBLIGATIONS :**

D.92-158 du 20/02/1992, traitant des interventions réalisées par des entreprises extérieures, dans une entreprise utilisatrice. Cette formation est exigée par les usines chimiques, pétrochimiques et raffineries dépendant de l'UIC ou de l'UFIP.

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS :

- Tout responsable, cadre technico-commercial, chef d'équipe, de chantier ainsi que tout signataire de permis d'une entreprise extérieure intervenant dans les industries chimiques, pétrochimiques et les raffineries.
- Envoyer dès l'inscription son N1 en cours de validité, ou un questionnaire devra être réussi en début de formation N2 pouvant être éliminatoire

OBJECTIFS :

- Maîtriser les risques associés aux travaux,
- Connaître les règles HSE propres aux sites ainsi que la réglementation et les responsabilités qui en découlent afin d'être en mesure de diriger ses chantiers.

CONTENU :**✚ Organisation de la sécurité****✚ Risques liés aux activités industrielles****✚ Attitude à adopter****✚ Risques et prévention liés aux travaux****✚ Obligations contractuelles**✚ *Procédure d'accès et de circulation :*

- ✓ Personnel,
- ✓ Véhicules et engins.

✚ *La sous traitance*

- ✓ Différentes formes de sous traitance.

✚ *La location de main-d'œuvre :*

- ✓ Utilisation d'intérimaire ou CDD,
- ✓ Prestation de main-d'œuvre illicite,
- ✓ Travail clandestin et risques encourus.

✚ Organisation de la prévention✚ *Textes réglementaires concernés.*✚ *Le décret du 20/02/1992 et son application :*

- ✓ Analyse du décret du 20/02/1992 et de l'arrêté du 19/03/1993,
- ✓ Protocole de sécurité,
- ✓ Plan de prévention.

✚ *Les acteurs de prévention :*

- ✓ Acteurs internes,
- ✓ Acteurs externes.

✚ *Les obligations et responsabilités :*

- ✓ Responsabilité civile,
- ✓ Responsabilité pénale,
- ✓ Documents engageant la responsabilité,
- ✓ L'accueil sécurité.

✚ *Délégation de pouvoirs :*

- ✓ Qui peut être délégataire,
- ✓ Les conditions de délégation,
- ✓ Les conséquences.

✚ *Résultat d'accidentologie :*

- ✓ Déclaration accident de travail,
- ✓ Les conséquences d'un accident de travail,
- ✓ Les coûts,
- ✓ Les indicateurs de sécurité,
- ✓ Principes d'étude d'analyse accident de travail et de risques par la méthode ADC.

✚ Organisation du chantier✚ *Comportement de l'encadrement :*

- ✓ Respect de la réglementation et règles internes,
- ✓ Evaluation des risques
- ✓ Droit d'alerte et de retrait,
- ✓ Durée du travail,
- ✓ Obligation de réalisation,
- ✓ Obligation de conseils, moyens et résultats.

✚ *Suivi de chantier :*

- ✓ Les audits,
- ✓ L'état des heures passées.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Ce programme visionné par vidéo projection permet de privilégier la participation et l'échange entre les stagiaires et le formateur. Par de nombreux exemples concrets, il illustre concrètement le management de la sécurité dans l'entreprise et guide les participants sur leurs obligations et leurs responsabilités face à un accident.

LE + DE FØ-SEC-CH :

Le formateur est un professionnel de la sécurité participant régulièrement à des travaux de construction et d'arrêt en tant que Chargé de Prévention en vue de faire respecter les règles HSE.



Formation validée à partir de 8 personnes en inter-entreprises

Nombre de participants : 15 maximum

REMARQUES :

- Cette formation fait l'objet d'un contrôle des connaissances par QCM suivi d'une correction collective.
- Un titre d'habilitation sera remis au stagiaire à l'issue de la formation en cas de réussite au QCM.
- Validité de 4 ans.

2 jours

Pour tous renseignements,
Inscriptions, formations intra
ou formations sur mesure :

FØ-SEC-CH S.A.R.L.
79, Route de Germignan – 33160 SAINT AUBIN DE MEDOC
Tél. : 05.56.08.49.87 - Fax : 05.56.08.55.53
Courriel : fosecch@gmail.com